

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Environnement/Ouvrages et Travaux

Affaire suivie par : Patrice Mimeau

Tél. : 05.49.06.89.43

Adresse mail : patrice.mimeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **16 DEC. 2020**

## SYNTHESE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

### Projet d'arrêté fixant les conditions d'exercice du droit de pêche en eau douce dans le département des Deux-Sèvres

Le projet d'arrêté fixant les conditions d'exercice du droit de pêche en eau douce dans le département des Deux-Sèvres et l'avis annuel fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2021 dans le département des Deux-Sèvres, ont été soumis à la consultation du public du 20 novembre au 11 décembre 2020 inclus.

- Synthèse des observations du public :

#### Deux observations ont été faites par un contributeur :


- Favorable à l'instauration d'une fenêtre de capture pour l'espèce « brochet » sur les lacs du Cébron et de la Touche Poupard.

- Interrogation sur le parcours No Kill (brochet, Sandre, Black Bass) autorisé uniquement sur la rive gauche de la grande conche et la conche des grandes prises sur la commune de le Vanneau-Irleau.

#### Réponse de l'administration :

Sur ce parcours, l'autorisation a été donnée uniquement par les propriétaires de la rive gauche de la grande conche et de la conche des grandes prises.

Le Directeur départemental,



Thierry CHATELAIN